



Huissier ACQUIESCEMENT SAISIE-ATTRIBUTION

A

Par stephane1175

quels sont mes droits suis je obliger de payer la totalité de ce que me demande le huissier?

Par isernon

votre créancier ou son commissaire de justice n'est jamais obligé d'accorder un écéancier à son débiteur.

comme il s'agit d'une saisie attribution, cela signifie que votre créancier a obtenu d'un tribunal un titre exécutoire et que la procédure amiable a échoué.

le commissaire de justice peut exécuter d'autres saisies attributions, d'autres types de saisies comme les saisies ventes et les saisies sur les rémunérations.

plus vous attendez pour payer, plus votre dette va augmenter avec les frais de recouvrement et les intérêts sans oublier les frais prélevés par votre banque.